

Les zones de protection marine: un outil pour la gestion de la pêche

Ernesto Penas
Commission européenne

Que sont les ZPM?

Un instrument pour la gestion de la pêche et la protection de la biodiversité:

- En matière de gestion de la pêche:
 - Pour protéger les juvéniles
 - Pour protéger les rassemblements de reproducteurs
- En matière de protection de la biodiversité:
 - Pour protéger les habitats et les espèces en voie de disparition
 - pour protéger les oiseaux de mer

Les ZPM déjà utilisées dans la PCP

- Zones fermées pour protéger le corail d'eau profonde: *Lophelia pertusa* (i.e. Açores, ouest de l'Irlande, Monts Darwin)
- Zones fermées pour protéger les oiseaux de mer (fermeture mouette tridactyle)
- Mesures pour protéger les herbiers marins (i.e. *Posidonia oceanica* en Méditerranée)
- Zones pour protéger les rassemblements de reproducteurs (i.e. Cabillaud de mer Celtique)
- Zones pour protéger les juvéniles (i.e. Merlu blanc)

Consignes de mise en oeuvre de Natura 2000 dans la PCP

La Commission doit mettre en oeuvre les propositions Natura 2000, mais conformément aux mécanismes de la PCP :

- Examen par des organismes scientifiques
- Consultation avec les parties prenantes (CCR)
- Examen par des contrôleurs experts (Commission et états membres concernés)
- Mise en oeuvre dans la législation communautaire relative à la pêche

Examen par des organismes scientifiques

Recommandations du CIEM et du CSTEP:

- Base scientifique des ZPM.
- Evaluation des zones de fermeture à la pêche
- Types d'activités qui peuvent endommager les espèces/habitats à protéger
- Eviter les demandes au cas par cas

Examen par des contrôleurs experts

Couverture de la zone :

- Les zones de grande taille rendent le contrôle plus simple/meilleur marché
- Les zones de petite taille rendent le contrôle plus compliqué/onéreux
- zones tampon pour faciliter la mise en vigueur?

Couverture de l'activité:

- Interdire toute activité de pêche est plus simple à contrôler, mais peut s'avérer disproportionné
- Interdire certaines activités sélectionnées est mieux proportionné mais plus difficile à contrôler

Où trouver le bon équilibre?

Examen par les CCR

- Améliorations techniques possibles.
- Davantage d'informations sur les activités de la flotte.
- Pas de discrimination. Garantir des conditions égales
- Eviter les effets secondaires: déplacement de l'effort de pêche.

Mise en oeuvre dans la PCP

- Mesures d'urgence de la Commission, pas la bonne option.
- Procédure normale (Article 37 du Traité) trop lente et lourde.
- D'autant plus à compter de 2009: codécision.
- Réglementation relative aux TAC et quota, mise en oeuvre provisoire uniquement.
- La réglementation des nouvelles mesures techniques prévoit une procédure d'adoption accélérée par le biais du comité de gestion.